## S.I.R.P. DANCY, LE GAULT ST-DENIS, MORIERS, PRE ST-EVROULT, PRE ST-MARTIN

8 Place de l'Eglise 28800 LE GAULT SAINT DENIS

Tel: 02.37.47.28.85 Fax: 02.37.47.24.66. Email: mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni <u>le jeudi 15 juillet 2010 à 20 heures 30</u>, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Absents/excusés: M. Jacques FOUQUE, suppléant: M. Joël LAMY

Secrétaire de séance : M. David DEL PESO

## Le Président,

Communique les effectifs prévus pour la rentrée :

- o 63 maternelles (ouverture d'une 3 ème classe)
- o 96 primaires

L'équipe enseignante sera composée de :

- o Maternelle:
  - Mme GUYON (80 %)
  - Mme LEBEAU (en congé maternité)
  - Mme BENARD
- o Primaire:
  - Mme MAUCONDUIT, CP
  - Mme GALLOT, Directrice (Décharge le vendredi), CE1
  - Mme FROGER (80 %), CE2, CM1
  - Mme BORNE (50 %), CE2, CM2
  - Mr MIRANDA, Professeur des Ecoles, stagiaire (compléments de temps, de novembre à juin)
- Informe : le marché transport scolaire, secteur de Dancy / Pré Saint Evoult, attribué aux Cars Dunois, prendra effet le 2 septembre, à la rentrée. Les horaires seront communiqués aux familles via les communes.

## Le Comité Syndical,

- Crée le poste nécessaire à l'accompagnatrice de car : Mme GENTY ne renouvelant pas son contrat, Mme BORDIER est nommée sur ce poste.
- ➤ Décide la vente du car IVECO : vu la proposition de reprise au prix de 41 850 € T.T.C..Le remboursement des subventions trop versées seront mandatées au Conseil Général selon calcul du service.
  - Le prêt en cours à la Caisse d'Epargne sera remboursé aux conditions du contrat et la T.V.A. reversée à l'Etat.
- > Décide des décisions modificatives nécessaires au remboursement du car et sa cession.
- Décide des décisions modificatives nécessaires aux régularisations des amortissements de subventions pour la régie de transport.
- Procède à la fixation des taux pour les avancements de grade.
- Après étude du fonctionnement financier de la cantine, fixe les tarifs pour 2010/2011 à :
  - o 2.85 €/repas enfant
  - o 4.98 €/repas adulte

Le Président, François WISSOCQ.